

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40 - 2026

Séance du 10 avril 2026

Date Convocation : 02/04/2026

Date Affichage : 02/04/2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 15

L'an deux mille vingt-six et le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mr MACQUET Jean-Denis, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mr CONTANDRIOPOULOS Yves, Mr GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme LEZE Christine, Mr PERCETTI Jérôme, Mme AGRA Régine, Mme FLORES Virginie, Mme PERALES Carole, Mr MIDDIONE David

Absents ayant donné procuration : Mr SCOTTO DI VETTIMO Laurent a donné procuration à Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme PELATAN Nicole

Objet de la délibération : Subventions aux associations pour 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu des dossiers de demandes de subventions des associations communales et d'autres organismes intervenants sur la commune :

Après examen des différentes demandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATION	SUBVENTION	NOMBRES DE VOIX
Le Sou des Ecoles Laïques de Robiac-Rochessadoules Organisation Fête de Pâques	1/2 1 500,00 € * 650,00 €	14 Voix pour
Le Comité d'Animation et Loisirs (Festival chanson française)	1/2 4000.00€ *	14 Voix pour
La Ste de Chasse la Fraternelle Organisation 14 juillet : 500 € Organisation Fête : 500 € Fonctionnement : 1 800 €	2 800.00 € 1/2 2300	15 Voix pour
Les Passeurs de Mémoire Les Lundis au clair de lune	1/2 1000.00 €* 500.00 €* 1/2	15 Voix pour
La Boule Joyeuse	950.00 €	15 Voix pour
La Prévention routière	100.00 €	15 Voix pour
L'Amicale des pompiers	50.00 €	15 Voix pour
Le Clin d'œil cévenol	560.00 €	15 Voix pour
Les Amis de la Cèze	50.00 €	15 Voix pour
Vétérans des sapeurs pompiers	50.00 €	15 voix pour

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20260410-04102026_402026-DE
Reçu le 14/04/2026

Mme PERALES Carole et Mr GONNET Thierry faisant partie du bureau de leur association respective (sou des écoles laïques et Comité d'Animation et Loisirs), ne prennent pas part au vote.

*** Versement 50% avant le 30 juin et le solde après avoir présenté le bilan et les objectifs de la manifestation.**

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Nicole PELATAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20260410-04102026_402026-DE
Reçu le 14/04/2026